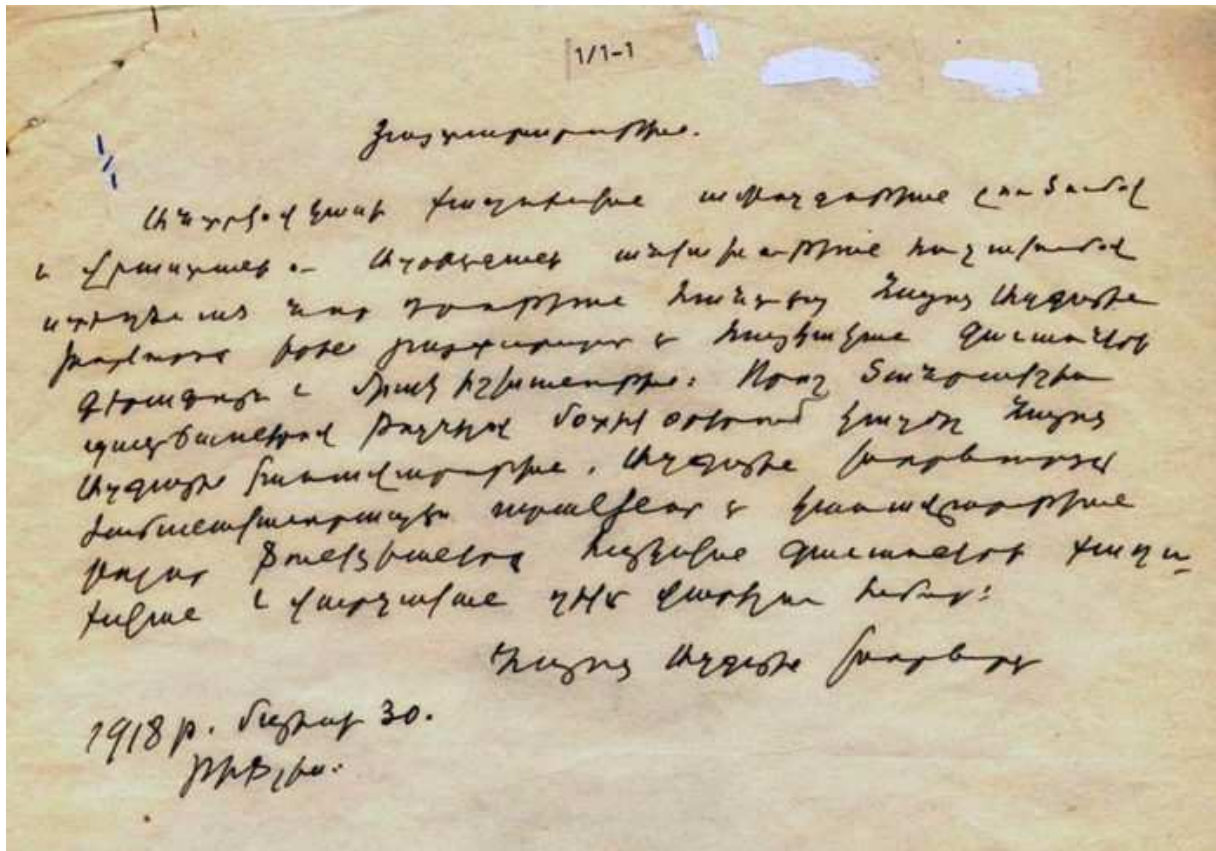


« A force de jouer avec le feu, on finira par se brûler »

« Sans la victoire de Sardarabad du 28 mai 1918 l'actuelle République d'Arménie n'aurait pas existé » dixit le Président Serge Sarkisyan

Pourquoi la date du 28 mai 1918 correspondrait-elle à une date d'indépendance, alors qu'auparavant, le 29 décembre 1917, l'Arménie turque fut reconnue indépendante par la Russie ? ¹



ՀԱՅՏԱՐԱՐՈՒԹՅՈՒՆ

Անդրկովկասի քաղաքական ամբողջության լուծումով և Վրաստանի ու Ադրբեջանի անկախության հռչակումով ստեղծված նոր դրության հանդեպ, Հայոց Ազգային խորհուրդը իրեն հայտարարում է հայկական գավառների գերագույն և միակ իշխանություն: Որոշ ծանրակշիռ պատճառներով թողնելով մոտիկ օրերը կազմել հայոց ազգային կառավարություն, Ազգային խորհուրդը

¹ <http://www.aniarc.am/2017/05/27/why-may-28-and-not-30-simon-vratsian-book/>

Ժամանակավորապես ստանձնում է կառավարական բոլոր ֆունկցիաները՝ հայկական գավառների քաղաքական և վարչական դեկր վարելու համար

Հայոց Ազգային խորհուրդ

1918թ. մայիս 30, Թիֆլիս

Միմոն Վրացյան, «Հայաստանի Հանրապետություն», Երևան, «Հայաստան», էջ 159-162

Effectivement, la République d'Arménie qui a célébré l'an dernier l'anniversaire de ces 25 printemps, a fêté ce 28 mai 2017 le 99^{ième} anniversaire de la déclaration de souveraineté sur certaines régions arméniennes (du Caucase) de 1918 à 1919.

Mais à cela, nous devons immédiatement rappeler que ce sera sous le titre « les régions arméniennes » (haygagan gavarnar) et non « République d'Arménie » que cette déclaration a été signée à partir de Tiflis le 30 mai 1918.

Sur le plan historico-juridique l'erreur s'accroît quand il est question de prétendre que la « République arménienne » était la première république sachant très bien aujourd'hui que le premier Etat reconnu indépendant fut l'Arménie Occidentale (Arménie turque) le 29 décembre 1917 par la Russie (décret russe) et non « la République arménienne du Caucase ».

Aussi, la « République arménienne de 1918 » a été déclarée par les membres du Parti Dashnakzutyun au détriment de l'Etat d'Arménie Occidentale qui subissait l'occupation de l'Armée turque en guerre contre la Triple-Entente.

Alors que les troupes arméniennes de la Légion d'Orient étaient en train de libérer la Cilicie mettant à genoux l'armée turque, et que les troupes du Général Antranik avaient subi une défaite à Erzeroum, faute de soutien du Conseil National Arménien de Tiflis.

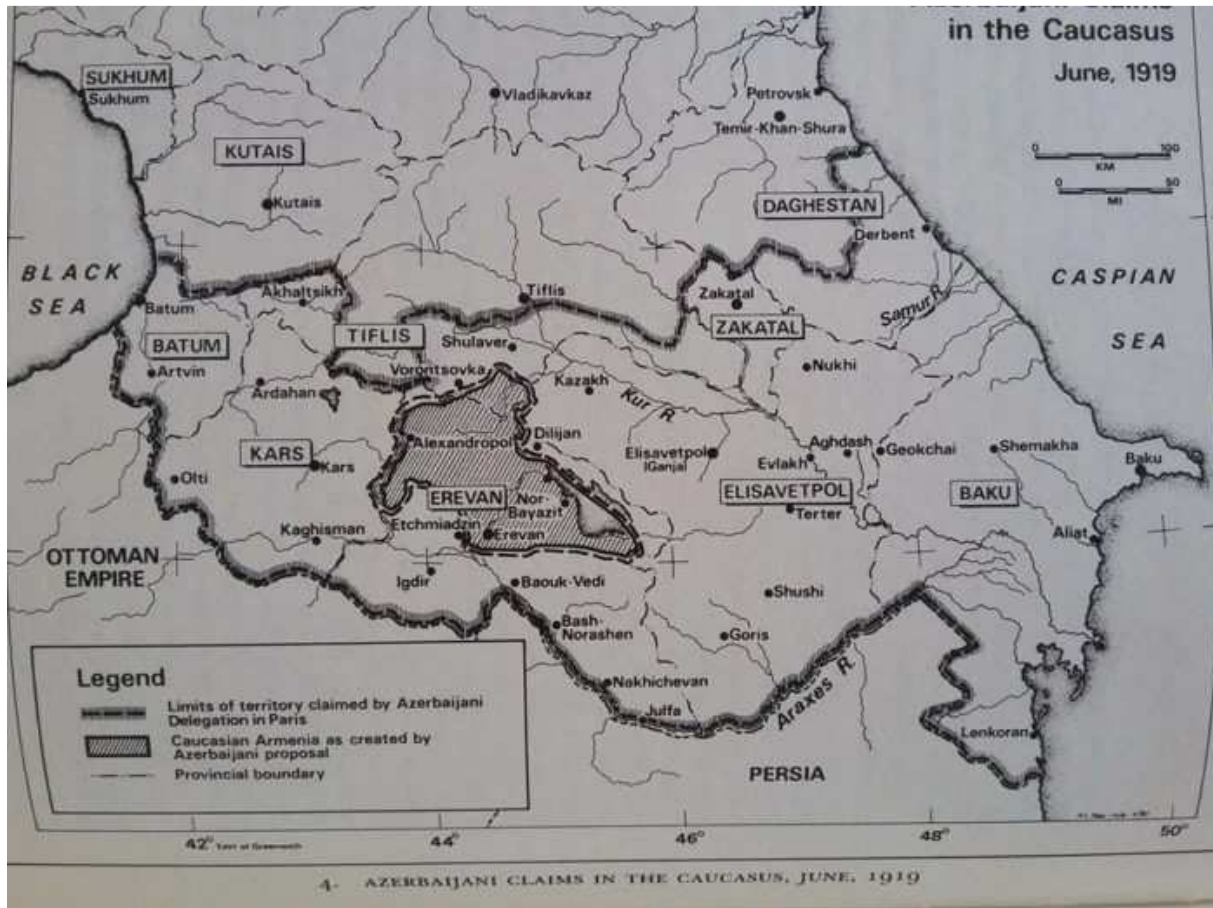
Cinq jours après la déclaration du Conseil National Arménien, les membres du parti Dashnakzutyun le 4 juin 1918 (une semaine après la victoire de Sardarabad) à Batoum négociaient avec la Turquie les frontières d'une République arménienne du Caucase de 12.800 km² donnant à l'Azerbaïdjan les régions du Zanguezour, du Karabagh, de Lori et la moitié du lac Sevan.

Le traité de Batoum a été signé à Batoum entre la République arménienne et l'Empire ottoman le 4 juin 1918. Il se composait de 14 articles. Le général Andranik a contesté l'accord et a rompu avec le parti Dashnakzutyun pour former la République arménienne de la montagne (Zanguezour).

Prétendre aujourd'hui célébrer la fête de l'indépendance de la République arménienne de 1918, c'est aussi une façon de donner raison à l'Azerbaïdjan sur les revendications qu'elle déclare sur les régions citées ci-dessus, en somme ceux qui fêtent cette République reconnaissent quelque part à l'Azerbaïdjan le droit de revendiquer des territoires qui ne faisaient pas partie de cette République en 1918.

La question est donc complexe, faut-il ou non fêter la déclaration d'indépendance d'une République qui fait l'objet d'une reconnaissance de la part d'une Turquie (traité

de Batoum²) suite au génocide du peuple arménien d'Arménie Occidentale, sans qu'aucune des parties en question ne prennent en compte la question de ce plan d'extermination des populations civiles arméniennes en Arménie Occidentale et pendant la 1^{ère} guerre mondiale, au moment où la Légion d'Orient (armée arménienne d'Arménie Occidentale et de Cilicie) combattait la Turquie dans le cadre de la Triple-Entente (c'est-à-dire la signature d'un traité avec l'ennemi)?



Sur la carte ci-dessus, nous constatons de façon très précise, les conséquences pour la République arménienne du Caucase de la signature du traité de Batoum par le gouvernement Dashnak et les revendications de l'Azerbaïdjan.

Alors que les troupes arméniennes avançaient vers Hamamlu et Alexandropol, la délégation de Khatisian se hâtait vers Batoum. L'ultimatum turc à la Fédération Transcaucasienne devait expirer à huit heures du soir le 29 mai.

Arrivant le même jour, Khatisian demanda immédiatement un entretien avec Halil Bey, pendant lequel il souligna que l'ultimatum avait été adressé à un gouvernement qui n'existait plus. Halil régla abruptement la question en déclarant que l'ultimatum était encore en vigueur et concernait maintenant chacun des états transcauciens séparément. En raison des changements considérables qui avaient eu lieu, il accepta néanmoins de prolonger le délai de vingt-quatre heures. Le jour suivant, Khatisian informa Halil de la décision du Conseil National de se déclarer l'autorité

² <http://www.aniarc.am/2017/02/09/batum-armenia-turkey-talks-1918-may-june/>

gouvernementale arménienne suprême, de l'habilitation de sa délégation à conclure la paix et de l'acceptation des conditions turques comme base des discussions à venir. Quelques heures plus tard, la Conférence de Batoum entre l'Empire Ottoman et la « République Arménienne » se réunit.

Au cours des négociations sur les questions territoriales, les délégués turcs délimitèrent la frontière entre la Transcaucasie et l'Empire Ottoman sans déterminer quelle portion de la frontière serait partagée avec chacune des trois républiques.

Aucune considération ne fut non plus accordée aux divisions internes de la Transcaucasie. Apparemment, la tactique ottomane consistait à obtenir autant de terres que possible sans s'impliquer dans les conflits intra-transcaucasiens. Ainsi, les tentatives de Khatisian pour s'assurer le soutien ottoman aux prétentions arméniennes sur les régions sud du gouvernement de Tiflis et les zones montagneuses du gouvernement d'Elisavetpol se retrouvèrent dans l'impasse dès le début.

Les ottomans, par le Traité de Brest-Litovsk, avaient déjà récupéré les trois sandjaks cédés à la Russie en 1878. A présent, en insistant sur la possession des régions d'Akhalkalak et d'Akhaltzikh du gouvernement de Tiflis, l'Empire s'étendrait jusqu'à ses frontières de 1828. Mais l'expansion ne devait pas s'arrêter à ce point car, en annexant plus de la moitié du gouvernement d'Erevan, le domaine ottoman s'étendrait bien plus loin vers l'est qu'au cours des siècles passés. Halil et Vehib, éléments « modérés » de l'İttihad ve Terraki, offrirent aux Arméniens l'uezd de Novo Bayazit et des portions des uezds d'Erevan, Etchmiadzine et Alexandropol. La République arménienne devait englober une zone d'environ 6.400 kilomètres carrés.

L'explication par Vehib du point de vue ottoman démontrait que le dévouement des leaders ittihadistes à l'idéal du pantouranisme était maintenant plus ardent que jamais :

On voit que le destin attire la Turquie de l'Ouest vers l'Est. Nous avons quitté les Balkans, nous quittons aussi l'Afrique, mais nous devons nous étendre vers l'Est. Notre sang, notre religion, notre langue se trouvent là. Et cela a une attraction irrésistible. Nos frères sont à Bakou, au Daghestan, au Turkestan et en Azerbaïdjan. Nous devons avoir une route vers ces régions. Et vous les Arméniens êtes en travers de notre chemin. En réclamant Van, vous bloquez notre route vers la Perse. En réclamant le Nakhitchevan et le Zanguezour, vous obstruez notre descente vers la Vallée de Kur et notre accès à Bakou. Kars et l'Akhalkalak verrouillent nos routes vers Kazakh et Gandzak (Ganja).

Vous devez vous retirer et nous faire place. Ces faits sont à la base de notre conflit. Nous avons besoin de deux voies larges qui nous permettront de faire avancer nos armées et de nous défendre. L'une de ces routes est Kars-Akhalkalak-Borchalu-Kazakh, conduisant à Gandzak ; l'autre passe par Sharur Nakhitchevan-Zanguezour vers la Vallée de Kur. Vous pouvez rester entre les deux, c'est-à-dire autour de Novo Bayazit et Etchmiadzine.

Khatisian protesta que les territoires restreints laissés aux Arméniens ne pouvaient même pas assurer les nécessités les plus élémentaires de la vie, que la question arménienne étant un problème international, ne pouvait pas être « résolue » de cette manière et que les frontières proposées seraient la cause d'une inimitié éternelle entre les deux peuples. Vehib répliqua que la Turquie serait heureuse d'inviter tous

les musulmans de la république à émigrer afin de laisser plus d'espace aux Arméniens. Il concéda que la question arménienne avait été internationale ; c'était justement pour cette raison que le gouvernement ottoman avait décidé de reconnaître l'indépendance du nouvel Etat. Il n'était pas besoin de parler d'inimitié éternelle, car toutes les nations avaient commencé leur existence dans un petit territoire et s'étaient progressivement agrandies. Le temps réglerait ce problème. Ce qui était maintenant impératif était de jeter les bases de l'amitié turco-arménienne et d'une défense mutuelle.

Le 2 juin, lorsque les détails de la victoire arménienne dans la province d'Erevan furent parvenus à Batoum, Vehib et Halil consentirent à une rectification territoriale mineure. Dans l'uezd d'Alexandropol, une bande de terre entre Djadjur et le Mont Aragads (Alagiaz) à l'ouest et la route Hamamlu-Erevan à l'est, d'environ 640 kilomètres carrés, fut abandonnée par la Turquie « par égard pour les relations amicales qui venaient d'être établies. » Ce fut, toutefois, la concession maximale.

Ensuite, félicitant les délégués arméniens pour la victoire de Silikian, Pirumian et Dro, le général Vehib suggéra qu'une alliance militaire, mieux que toute autre, dissiperait la méfiance entre les deux peuples. Il proposa qu'une force arménienne de dix mille hommes se joigne aux troupes ottomanes pour une avancée en Perse. Alexandre Khatisian, arguant que la nation arménienne épuisée ne pouvait plus combattre, déclina l'invitation.

A midi, le 4 juin 1918, Khatisian, Kachaznuni et Papadjanian signèrent l'acte au nom du gouvernement arménien. « Le Traité de Paix et d'Amitié entre le Gouvernement Impérial Ottoman et la République d'Arménie » comprenait quatorze articles et trois annexes.

L'Article I, déclarait l'établissement de la paix et d'une amitié éternelle.

L'Article II, déterminait la nouvelle frontière entre la Transcaucasie et la Turquie. Elle s'étendait le long des limites orientales des uezds d'Akhaltikh et d'Akhalkalak, vers le cœur de l'uezd d'Alexandropol, passait par le sommet du Mont Ararat, puis vers l'uezd d'Etchmiadzine jusqu'à une route située à 6,4 kilomètres à l'ouest du village d'Etchmiadzine. De là, la frontière continuait le long d'une ligne parallèle à la ligne de chemin de fer Alexandropol-Julfa jusqu'à un village situé à 6,4 kilomètres au sud d'Erevan, se déplaçait enfin vers le sud-est, laissant à la Turquie la majeure partie du Sharur-Dalagiaz et du Nakhitchevan, et atteignait le village d'Alidjin, situé sur le fleuve Arax le long de l'ancienne frontière russo-perse.

L'Article III, stipulait que le gouvernement ottoman devrait être informé de tout accord arméno-azerbaïdjanais relatif aux frontières communes aux deux républiques.

L'Article IV, prescrivait aux ottomans de fournir une assistance militaire à la demande du gouvernement arménien pour le maintien de la loi et de l'ordre.

L'Article V, faisait obligation au gouvernement arménien de prendre des mesures énergiques pour interdire la formation de bandes armées sur son territoire et disperser toutes celles qui y chercheraient asile.

L'Article VI, garantissait la liberté religieuse et culturelle sans entraves des musulmans en Arménie. Le nom du sultan ottoman serait mentionné dans les prières publiques des musulmans. L'Annexe 3 du traité décrivait en détail ces libertés.

L'Article VII, prévoyait de futures conventions consulaires et commerciales. Jusqu'à leur établissement, la diplomatie et le commerce fonctionneraient sur la base de la clause de la « nation la plus favorisée ». L'Annexe 1 définissait les privilèges et les obligations des deux parties contractantes.

L'Article VIII, portait approbation de tarifs peu élevés et prévoyait l'utilisation réciproque des voies ferrées.

L'Article IX, entérinait le rétablissement immédiat des communications postales et télégraphiques entre les deux pays.

L'Article X, traitait des habitants résidant le long de la frontière et de la circulation frontalière. L'Annexe 2 contenait des réglementations détaillées sur ce sujet.

L'Article XI, prescrivait au gouvernement arménien d'utiliser tous les moyens possibles pour évacuer toutes les forces arméniennes de Bakou et de garantir que cette opération se déroulerait sans heurts.

L'Article XII, certifiait que toutes les dispositions du Traité de Brest-Litovsk non incompatibles avec le présent accord devaient être respectées par les deux signataires.

L'Article XIII, stipulait que les troupes occupant des territoires situés au-delà des frontières déterminées à l'Article II serait retirées après la signature du traité.

L'Article XIV, spécifiait que le traité entrerait en vigueur après une ratification mutuelle, qui devrait avoir lieu à Constantinople dans un délai d'un mois.

Un traité additionnel et un accord spécial relatif à l'échange des prisonniers de guerre furent également conclus ce jour. Il s'agissait du Traité Additionnel de Batoum qui attestait que l'Arménie était une nation vaincue.

Le gouvernement arménien avait obligation de démobiliser immédiatement toutes ses troupes, en ne maintenant qu'une force limitée dans des zones précises d'opération à déterminer en consultation avec l'empire ottoman. Ces restrictions resteraient en vigueur jusqu'à l'établissement d'une paix mondiale.

Tous les fonctionnaires et représentants civils des nations en guerre avec les Puissances Centrales devaient être expulsés d'Arménie. Le matériel et les troupes ottomanes devaient circuler sans entraves sur le territoire arménien. Une commission mixte spéciale organiserait l'utilisation des routes et chemins de fer, et le gouvernement arménien serait tenu pour responsable de toute forme d'obstruction.

De plus, l'armée ottomane se réservait le droit d'utiliser ses propres forces si les Arméniens s'avéraient incapables de maintenir l'ordre et de faciliter les transports. Sur ordre de la Turquie, les Puissances Centrales devaient bénéficier de tous les privilèges décrits dans le Traité Additionnel qui, contrairement au traité principal, entraînait immédiatement en vigueur. La botte de l'empire ottoman écrasait lourdement les 7 200 kilomètres carrés de la République d'Arménie.

Peu après le départ des délégués arméniens de la salle de conférence, les représentants ottomans accueillirent Mahmed Hasan Hajinskii et Mehmed Emin Rasul-Zade. N'ayant rien à négocier, les délégués azerbaïdjanais, dans une

atmosphère cordiale et festive, apposèrent leurs signatures sur un traité préétabli. Halil et Vehib assurèrent leurs frères de race et de religion que l'assistance ottomane serait immédiatement mise à disposition. La Géorgie fut la dernière république à conclure un accord. Après la signature de l'accord germano-géorgien à Poti, Noi Ramishvili s'était rendu à Batoum pour rechercher un arrangement favorable avec la Turquie. Dans des notes à la délégation ottomane, il insistait sur l'inviolabilité des frontières de Brest-Litovsk, reconnaissant pourtant tacitement la perte de l'Akhalkalak et de la majorité de l'Akhaltikh. C'était toutefois la concession maximale des géorgiens.

Tard dans la nuit du 4 juin, Halil, dans un état d'agitation extrême, convoqua Khatisian. Il était irrité par l'obstination de Ramishvili et conseilla au chef de la délégation arménienne de raisonner et de faire pression sur son ancien partenaire. Halil l'avertit que des milliers d'Arméniens de Géorgie, particulièrement à Tiflis, seraient en danger si les forces ottomanes étaient obligées d'attaquer pour imposer leurs conditions au gouvernement géorgien.

Néanmoins, Ramishvili, fort de l'assurance du soutien allemand, refusa de signer le traité presque jusqu'à l'aube du 5 juin, lorsqu'Halil Bey consentit finalement à retirer les exigences turques sur le district d'Abastuman dans le nord de l'Akhaltikh.

En apothéose de la négociation de paix, les délégués géorgiens, arméniens, azerbaïdjanais et turcs se réunirent pour signer un accord concernant les quatre Etats. Il fut déterminé que le matériel roulant de l'Administration des Chemins de Fer Transcaucasiens serait réparti proportionnellement à la longueur des voies revenant à chaque pays. La République arménienne était de nouveau la perdante.

La Turquie contrôlait les voies ferrées de Sarikamish à Julfa et dans tout l'oblast de Batoum ; la Géorgie possédait les voies rayonnant à partir de Tiflis vers Bakou, Batoum et Karakilisa ; l'Azerbaïdjan héritait de la majeure partie des lignes Bakou-Tiflis et Bakou-Petrovsk.

La République arménienne disposait d'approximativement 48 kilomètres de voies entre Djadjur et Karakilisa ; mais même cette zone était encore occupée par les Turcs. Les seules voies ferrées réellement sous la juridiction de la République allaient d'Erevan à Noragavit, une distance de 6,4 kilomètres. L'Administration Arménienne des Chemins de Fer commença ses activités avec deux locomotives détériorées, vingt wagons de marchandises délabrés et un wagon de voyageurs.

Evaluation des pertes

Le 6 juin, Kachaznuni, Khatisian et Papadjanian retournèrent à Tiflis et soumièrent le Traité de Batoum au Conseil National. L'évaluation des pertes montrait que la Transcaucasie avait été dépouillée de plus de 20 pour cent de son territoire, sur lequel vivaient presque 19 pour cent de la population totale en 1914. Pratiquement les trois-quarts des territoires cédés avaient été arrachés à l'oblast de Kars et au gouvernorat d'Erevan, comme le montrent les chiffres suivants :

<i>Région</i>	<i>Territoire perdu (en kilomètres carrés)</i>
<i>Oblast de Batum :</i>	
<i>Okrug de Batum</i>	2 240
<i>Okrug d'Artvin</i>	2 080
<i>Guberniia de Tiflis :</i>	
<i>Uezd d'Akhalkalak</i>	1 840
<i>Uezd d'Akhaltzik</i>	1 760
<i>Oblast de Kars :</i>	
<i>Okrug de Kars</i>	3 600
<i>Okrug de Kaghisman</i>	2 720
<i>Okrug d'Ardahan</i>	3 360
<i>Okrug d'Olti</i>	1 840
<i>Guberniia d'Erevan :</i>	
<i>Uezd d'Erevan</i>	1 120
<i>Uezd d'Alexandropol</i>	1 200
<i>Uezd d'Etchmiadzin</i>	1 440
<i>Uezd de Surmalu</i>	2 240
<i>Uezd de Sharur-Daralagiaz</i>	960
<i>Uezd de Nakhitchévan</i>	2 400

Le Traité de Brest-Litovsk avait attribué à l'empire ottoman presque 16.000 kilomètres carrés et six cent mille habitants de la Transcaucasie.

Par le Traité de Batoum, la Turquie obtenait 12.800 kilomètres carrés supplémentaires peuplés de six cent cinquante mille habitants, dont les deux tiers étaient Arméniens. La répartition nationale des uezds concernés était la suivante :

<i>Uezd ou partie d'uezd cédée</i>	<i>Géorgiens</i>	<i>Musulmans</i>	<i>Arméniens</i>	<i>Russes</i>
Akhalkalak 8,000	8,000	8,000	64,000	
Akhaltzikh 540	25,000	18,000	27,000	
Surmalu ----		66,000	30,000	---
Alexandropol 2,000	420	3,000	173,000	
Etchmiadzin 400	-----	42,000	76,000	
Erevan 1,000	-----	48,000	30,000	
Sharur-Daralagiaz 60	-----	12,000	5,000	

La population des districts restants du gouvernement d'Erevan, c'est-à-dire de la République arménienne du Caucase, se composait d'approximativement trois cent mille des deux millions d'Arméniens de Russie, et d'un nombre au moins égal de réfugiés d'Arménie turque et des régions cédées à Brest Litovsk et à Batoum. Même dans cette région pitoyablement minuscule, se trouvaient presque cent mille musulmans.

Avant le départ de la délégation de Khatisian de Batoum, Vehib Pacha avait promis que tous les efforts seraient faits pour exempter de la conscription militaire les Arméniens restant sur les territoires cédés. Si des événements imprévus requéraient leurs services, ces Arméniens ne pourraient en aucun cas être déplacés en dehors de leurs districts d'origine. De plus, tous les réfugiés des zones situées entre les frontières de Brest et Batoum seraient autorisés à rentrer chez eux mais, dans l'attente d'un arrangement particulier, les Arméniens des oblasts de Kars et de Batoum se voyaient refuser ce privilège.

Ayant reçu cette information, le Conseil National Arménien nomma une commission spéciale en vue de rencontrer Kiazim Karabekir à Alexandropol pour finaliser les détails du rapatriement, de l'échange des prisonniers, du retrait turc de la zone de Karakilisa et de l'utilisation ottomane des voies de transport vers l'Arménie. En dépit des demandes répétées de la commission, Karabekir ne consentit ni au retour des réfugiés ni au retrait des forces ottomanes du district de Pambak dans le nord de l'Arménie. Lui et son commandant, le général Essad Pasha, se plaignirent amèrement de violations du Traité de Batoum, car des bandes armées arméniennes et de nombreux villageois des territoires cédés, refusant de se soumettre paisiblement à la loi ottomane, attaquaient des officiels turcs et sabotaient les efforts militaires des Puissances Centrales. Les discussions d'Alexandropol n'aboutirent à aucun accord, mais à la mi-Juillet, les troupes ottomanes des régions du sud du gouvernorat d'Erevan, atteignirent finalement les frontières établies par le Traité de Batoum. Des canons turcs étaient installés à 6,4 kilomètres d'Etchmiadzine et 6,4 kilomètres d'Erevan, capitale de l'Arménie.

Rappelant les victoires de Sardarabad, de Bach-Abaran et de Karakilissé, dans son discours le Président Sarkisyan à exprimé que « Sans le 28 mai 1918, il n'y aurait pas eu d'Arménie soviétique ainsi que la République d'Arménie telle que aujourd'hui (...) ».

La question qui est soulevée par le Président Sarkisyan est une nouvelle fois fortement complexe.

Puisque dans sa déclaration, il oublie que les troupes d'Antranig et de Karékine Njé, sans l'accord ni le soutien des membres du parti Dashnakzutyun gouvernant une République arménienne de 12.800 km², ont pénétré par le Nakhitchevan dans le Zanguezour afin de libérer cette région et de constituer la République d'Arménie de la montagne (Lernayin Hayasdani Hanrabadutyun), opération sans laquelle le projet du traité de Batoum turco-tashnag aurait abouti. C'est-à-dire qu'il n'y aurait pas eu aujourd'hui de région du Zanguezour rattachée à la République d'Arménie ni par conséquent de libération de l'Artsakh.

L'anniversaire du 28 mai fut pour la première fois célébré en 1919, pourquoi ?

Comprenons-nous bien, sans se rattacher aux revendications et au gouvernement de la Délégation Nationale Arménienne de Boghos Nubar Pasha c'est-à-dire de l'Arménie Occidentale et de la Cilicie, par le biais de la Conférence de Versailles du 26 février 1919, les régions arméniennes reconnues par le traité de Batoum ne pouvaient prétendre au titre de « République arménienne » ni de « République d'Arménie ».

La République d'Arménie unissant l'Arménie Occidentale, la Cilicie et les régions arméniennes du traité de Batoum, ainsi que le Zanguezour et le Karabagh est née le 26 février 1919 sur la base juridique du Mémorandum³ sur les revendications arméniennes, le problème est que le gouvernement Dashnak des régions arméniennes (12.800 km²) du traité de Batoum avait déjà signé un traité avec la Turquie:

Ce Mémorandum fut suivi d'une déclaration politique sur l'Arménie unifiée, en date du 28 mai 1919 :

DECLARATION D'INDEPENDANCE DE L'ARMENIE UNIFIEE

EN DATE DU 28 MAI 1919

Pour reconstituer l'Arménie dans sa totalité et pour assurer l'entière liberté et la prospérité du peuple arménien, le gouvernement de l'Arménie, fidèle interprète de la volonté unanime du peuple arménien et du désir exprimé par lui, déclare qu'à dater d'aujourd'hui les différentes parties de l'Arménie qui avaient été séparées jusqu'à maintenant sont réunies à jamais en **une unité d'Etat indépendant. (Aussi, cette déclaration reconnaît l'indépendance des deux parties de l'Arménie).**

Il y a un an exactement, le Conseil national arménien, élu par la Conférence des Arméniens de Russie, avait déclaré qu'il était le pouvoir suprême des provinces arméniennes de la Transcaucasie. Le gouvernement issu du Conseil national arménien, après avoir notifié officiellement cette déclaration aux représentants des Puissances, a établi, durant l'année écoulée, son pouvoir de fait sur les provinces arméniennes de la Transcaucasie.

Le deuxième Congrès des Arméniens de l'Arménie turque, réuni à Erivan au mois de février 1919, a proclamé solennellement qu'il ne reconnaissait que l'Arménie unifiée et indépendante. **(En parallèle à la participation des deux délégations officielles au Congrès de Versailles).**

Actuellement, en faisant la proclamation d'indépendance et d'unification des territoires arméniens de la Transcaucasie et de l'Empire ottoman, le gouvernement de l'Arménie déclare que la forme de gouvernement de l'Etat intégral est la République démocratique, et, d'autre part, il se proclame comme étant le gouvernement de la République arménienne unifiée. **(Sans tenir compte du Mémorandum et des accords avec la Délégation Nationale Arménienne, présidée par Boghos Nubar Pasha, ce qui dans ce cas réduit à néant le contenu de cette déclaration).**

Ainsi, c'est le peuple de l'Arménie qui est aujourd'hui le maître suprême de la Patrie reconstituée, et le Parlement ainsi que le gouvernement de l'Arménie constituent le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif du peuple libre et souverain.

Le gouvernement de l'Arménie fait cette proclamation en vertu de la résolution du 2 avril 1919 du Parlement, qui lui a conféré un mandat spécial.

³ [http://www.western-armenia.eu/archives-nationales/Memorandum/The Armenian Question before the peace conference 1919.pdf](http://www.western-armenia.eu/archives-nationales/Memorandum/The%20Armenian%20Question%20before%20the%20peace%20conference%201919.pdf)

Suivent les signatures: du Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, Al. Khadissian, et des autres ministres. — Erivan, le 28 mai 1919

Tous ces accords et traités qui ont eu lieu et qui ont suivi, concernant la participation de la République arménienne du Caucase, du 28 mai 1919 à fin décembre 1920, furent anéantis par la signature du traité d'Alexandropol avec la Turquie, le 2 décembre 1920 en remplacement du traité de Batoum du 4 juin 1918.

Sur la base de l'Article 10 suivant :

10) Le Gouvernement d'Erivan s'engage à considérer et déclarer nul le Traité de Sèvres auquel le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale a catégoriquement renoncé. Le Gouvernement d'Arménie s'engage à rappeler d'Europe et d'Amérique ses Délégations dont les contres politiques des Gouvernements Impérialistes de l'Entente ont fait un instrument d'instigation.

Ils déclarent en outre d'aplanir, avec une sincérité absolue les malentendus qui pourraient surgir d'une manière ou autre entre les deux pays. **Le Gouvernement d'Arménie pour donner une preuve de son intention de vivre dans la paix et de son respect pour le droit de voisinage de Turquie s'engage à éloigner de l'administration gouvernementale les personnages provocateurs qui poursuivent les projets impérialistes dans le but de troubler la paix entre les deux pays.**

Cette question fortement complexe est bien une question d'ordre politique, faut-il ou non célébrer cette fête (28 mai) qui n'en est pas une, le gouvernement de l'Arménie Occidentale et son Président ont préféré s'abstenir, au moment où les forces commandos de l'Arménie Occidentale combattent aujourd'hui à Deir Ez Zor.

29.05.2017

WAN